



PORTE DU COL
DU PETIT SAINT-BERNARD

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 19 septembre,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Christelle BRIU, Joëlle CAMPERS, Alexine LAFAY, Anne-Emmanuelle LECLERE, Christel MAILHÉ, Marie-Claude SORREL, Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Corentin BOUCHER, Romain BOUVET, Michel CLAIR, Mathieu LECLERCQ, Alain MARGUERETTAZ, Thomas QUERO-BATTANI

Absents excusés : Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Eric JACQUEMOUD, Frédéric LIMBARINU, Coline MARGUERETTAZ (pouvoir à Alain MARGUERETTAZ).

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle LECLERE

Nombre de conseillers en exercice : 19 - **Présents** : 14 - **Votants** : 15

Date de la convocation : le 13 septembre 2022.

Date de publication : 26 septembre 2022 au 26 novembre 2022

MODIFICATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PERMANENT

Le Maire rappelle que par délibération n° 2022-005-003 du 12 juillet 2022, un poste d'adjoint technique territorial (catégorie C) à temps non complet à raison de 26h30 hebdomadaires annualisées a été créé.

Suite à une réorganisation de services, le Maire explique qu'il conviendrait de modifier cet emploi pour l'augmenter à 27h30 hebdomadaires annualisés à compter du 1^{er} octobre 2022.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20220919-2022-006-001-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DECIDE DE MODIFIER l'emploi décrit ci-dessus.
- CHARGE le Maire, décisionnaire en matière d'emplois, de nommer la personne de son choix.
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces découlant de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle LECLERE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Anne-Emmanuelle Leclere".